Conditions générales de vente

Applicable à partir du 01.03.2017. Ce document annule et remplace toute version antérieure.

Les présentes conditions générales de vente régiront seules tous les contrats de vente de nos produits, équipements et services, quels qu'ils soient, sauf convention contraire, nos clients adhérant expressément aux dites conditions et ne pouvant se prévaloir de leurs propres conditions générales d'achat.
Le contrat de vente est conclu dès lors qu'il y a eu commande de la part du client et mise en œuvre par la société WEIDMÜLLER (« nous », « WEIDMÜLLER », ou le « vendeur ») de cette commande, soit par acceptation expresse de celle-ci, soit par la livraison des produits faisant l'objet de la commande en cas de demande de livraison immédiate.

Prix

Nos prix s'entendent hors taxes, départ de nos magasins, emballage non inclus.
Ils sont révisables en fonction des conditions économiques en vigueur au jour de la livraison en cas notamment de variation importante du coût des matières premières, dont nous ne pouvons assumer le risque.
La validité de nos offres, sauf indication contraire, est limitée à un mois à dater de leur établissement. Pour le cas où le délai de livraison devrait être dépassé du fait du client, le prix sera révisable, même si l'offre stipulait un prix ferme et définitif. Pour les fournitures additionnelles à une commande principale, les prix et nouveaux délais seront discutés spécialement entre la société et le client.
Minimum de facturation : 130 € HT nets
Pour les cas exceptionnels de commande inférieure à notre minimum de facturation, un forfait de 15 € HT sera systématiquement appliqué pour participation aux frais de gestion de petite commande.

Règlement

Sauf stipulations contraires conclues entre les parties, nos factures sont payables à 30 jours de leur date d'émission, même si l'exécution de la commande a donné lieu à réclamation ou litige. Toutes contestations se rapportant à la facture devront nous être rapportées par écrit sous 48 h à partir de sa réception. Aucun escompte n'est accordé pour des règlements anticipés. L'acceptation de traites ne constitue ni novation ni dérogation à la clause ci-dessus.
Toute inexécution par le client, totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard, entrainera, sans préjudice de tous dommages et intérêts, le versement de l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros, conformément aux dispositions de l'article L 441-3 du Code de commerce.
Le taux des pénalités de retard est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Livraisons

Nos marchandises voyagent dans tous les cas aux risques et périls du client. Il lui incombe de vérifier le nombre et l'intégrité des produits et à défaut de leur emballage et de se retourner contre le transporteur le cas échéant. Sauf instructions contraires, nos expéditions sont faites par le mode le plus économique, et le moyen de transport est choisi par nos soins. Les emballages sont toujours dus par le client et ne sont pas repris par le vendeur sauf stipulation contraire.
Les retards de livraison ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande ni modifier les obligations et conditions de paiement. Aucune pénalité de retard ne pourra être appliquée, même si ce retard provient du fait exclusif du vendeur et s'il a causé à l'acquéreur un préjudice réel et constaté contradictoirement.
En cas de difficulté particulière prévisible, le vendeur pourra imposer des conditions spéciales de délai de livraison.
Si l'expédition est retardée pour une cause quelconque, indépendante de la volonté du vendeur, et à condition que ce dernier y consente, le matériel est emmagasiné et manutentionné s'il y a lieu, aux frais et risques de l'acheteur, le vendeur déclinant toute responsabilité subséquente à cet égard.

Limite d'exportation.

Les relations contractuelles avec nos clients peuvent faire l'objet d'un contrôle à l'exportation. Dans le cas où l'expédition de marchandises nécessite l'autorisation des autorités de contrôle d'exportation, si le vendeur ne reçoit pas cette autorisation conformément aux conditions convenues avec le client, le vendeur aura le droit de résilier le contrat sans que sa responsabilité puisse être engagée. Le vendeur est également habilité à résilier le contrat unilatéralement sans que sa responsabilité puisse être engagée, si le vendeur reçoit des autorités des informations contredisant les informations écrites du client d'où il résulte que l'utilisation des marchandises commandées, la destination finale ou le lieu d'installation/montage ne sont pas conformes aux termes du contrat.

Réclamation/Retour :

Les réclamations doivent être formulées par écrit auprès de notre service commercial au plus tard dans la semaine suivant la réception des marchandises.
Aucun retour de matériel et marchandises ne sera réceptionné sans l'attribution préalable d'un numéro de retour par notre service commercial. Ce numéro de retour devra figurer de façon visible sur le colis retourné.
Nous ne prendrons en charge d'éventuels frais de dossier, main d'œuvre et autres liés à la réclamation, que si notre contrôle qualité d'entrée confirme les réclamations du client.
Sauf accord conclu entre les parties, nous appliquerons une minoration d'une valeur de 30 % du montant facturé pour frais de contrôle, de réemballage, de restockage, d'administration, etc ...
Le matériel et les marchandises nous seront retournés dans leur emballage d'origine en parfait état et franco de port et d'emballage.

Caractéristiques : les poids, encombrements, unités, vues figurant à notre catalogue peuvent être modifiés sans préavis de notre part.

Unités d'emballage : les conditionnements standards sont à observer.

Garantie et Responsabilité

La garantie de WEIDMÜLLER, pour tous ses produits, contre tous les défauts de matière et vice de fabrication, est de 12 mois à compter de leur livraison. La constatation de défaut doit nous être notifiée immédiatement par écrit . La garantie ainsi octroyée porte sur les seuls produits WEIDMÜLLER. Sauf stipulation contraire, WEIDMÜLLER ne donne aucune garantie quant à l'interopérabilité de ses produits avec des systèmes particuliers ni quant à leur adéquation à des utilisations spécifiques. La clause de garantie ne s'applique pas en cas d'usure anormale suite à une utilisation défectueuse ou négligente, d'une sollicitation excessive, de moyens d'exploitation inappropriés ou de causes extérieures.
La garantie ne couvre pas les éventuels coûts induits par le remplacement des produits défectueux. Sont notamment exclus du domaine d'application de la garantie les coûts de main-d'œuvre, déplacement, hébergement... La garantie ainsi octroyée par WEIDMÜLLER est strictement limitée à ce qui précède et est notamment exclusive de toute indemnisation de quelque préjudice que ce soit, qu'il soit direct ou indirect.
De façon générale, sauf dol ou faute lourde, la responsabilité de WEIDMÜLLER, engagée sur quelque fondement juridique que ce soit, est limitée aux dommages directs et prévisibles, et l'indemnisation par WEIDMÜLLER des dommages immatériels et/ou des dommages indirects (tel que notamment mais non exclusivement perte d'exploitation, atteinte à l'image de marque...) est exclue.

Réparations

Sauf convention expresse contraire, les opérations de réparations ne donnent lieu à aucune garantie autre que celle d'une bonne exécution des dites opérations.

Réserve de propriété

Toute marchandise livrée reste, et de convention expresse, notre propriété jusqu'à son complet paiement.
La revente de nos marchandises ne peut se faire par notre client que dans le cadre normal de l'exercice de son commerce.
En cas de non paiement aux échéances convenues, et de convention expresse, notre société – jusqu'à concurrence de sa propre créance – sera automatiquement subrogée dans les droits de son client sur les créances nées de cette revente.
Ladite subrogation restera de droit et automatique, que nos produits soient revendus en l'état ou transformés, ou qu'ils aient fait l'objet d'adjonction de matériaux ou de prestations quelconques, que la revente ait été effectuée au bénéfice d'un ou plusieurs acquéreurs.
En outre notre société se réserve de plein droit, en cas de non paiement:

a) d'interdire au client défaillant de disposer de la marchandise.
b) de récupérer sa propriété réservée sans que sa responsabilité puisse être engagée vis-à-vis du tiers entre les mains duquel les marchandises auront éventuellement été reprises.
c) d'informer les sous-acquéreurs de ces marchandises de la subrogation dont elle est bénéficiaire, et de procéder directement auprès de ceux-ci à l'encaissement du prix des marchandises à concurrence de sa propre créance.

Le client s'engage expressément à nous prévenir sans délai de toute saisie ou action d'un tiers, risquant de compromettre son droit de propriété réservée.
Toute violation par le client d'une de ses obligations, et notamment au titre du présent article, rend immédiatement exigible toute somme due à notre société.
Le client assume néanmoins, à compter de la livraison, au sens des présentes conditions générales de vente, les risques de perte ou de détérioration de ces biens, ainsi que la responsabilité des dommages qu'il pourrait occasionner.

Propriété industrielle et intellectuelle

WEIDMÜLLER conserve intégralement l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de ses projets, études et documents de toute nature, qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation. En cas de communication écrite, ils doivent lui être restitués à première demande.

Attribution de juridiction

Toutes les contestations opposant WEIDMÜLLER à un cocontractant français, de quelque nature qu'elles soient, seront tranchées, sauf compétence d'ordre public, par le Tribunal de commerce de Pontoise, même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs, et quelles que soient les clauses de stipulation imprimées sur les documents commerciaux de nos cocontractants.
En cas de contestation et d'une manière générale pour tout litige concernant les relations de WEIDMÜLLER avec ses clients étrangers, le litige relèvera de la compétence exclusive de la Cour d'Arbitrage Européenne de VERSAILLES, dont le siège est 21, Avenue de Paris, 78000 VERSAILLES, et sera tranché selon le règlement de ladite Cour.